

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Commission « Patrimoine, travaux, voirie et environnement »

Conseil municipal du 25 juin 2012

Séance du 14 juin 2012

30 Ecole Somasco - installation de bâtiments modulaires - dépôt du permis de construire

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme BOUKHELIF

Mme PAMART

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme CARLIER

M. SZPIRKO

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première-adjointe, expose :

La commune de Creil souhaite implanter des bâtiments modulaires préfabriqués à usage de cuisine et de salle de restauration scolaire à l'école Somasco située 19, rue Charles Somasco.

L'ensemble de la cantine regroupera une salle de restauration, des sanitaires et un office de remise en température. Le bâtiment sera en rez-de-chaussée et aura une surface d'environ 458 m².

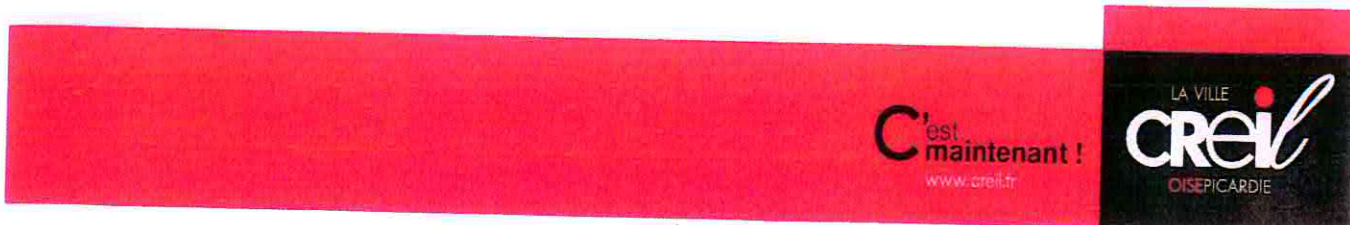
La réalisation de ces travaux est soumise à l'obligation de dépôt d'un dossier de demande de permis de construire.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de permis de construire en vue de l'installation des bâtiments modulaires, à l'école Somasco.

Vous êtes appelés à voter.



39
39
36



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment les articles L134-1, L134-5, L271-4 et L271-6,
Vu l'avis de la commission « Patrimoine, travaux, voirie et environnement » en date du 14 juin 2012,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 7

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de permis de construire en vue de l'installation des bâtiments modulaires à l'école Somasco à Creil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12

Jean-Claude VILLEMAIN



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 29.06.12 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy